



REPUBLIQUE DU BENIN

MINISTERE DE L'ENVIRONNEMENT CHARGE DE LA GESTION DES CHANGEMENTS CLIMATIQUES,
DU REBOISEMENT ET DE LA PROTECTION DES RESSOURCES NATURELLES ET FORESTIERES

**DIRECTION GENERALE DES FORETS ET DES
RESSOURCES NATURELLES**

TEL. : (229) 21-33-06-62 FAX : 21-33-21-92/21-33-04-21 BP. 393 COTONOU (R. BENIN)

E-mail : «foretsbenin@yahoo.fr»

**Etude des circuits de commercialisation de l'ivoire et des
produits à base d'ivoire entre le Bénin, Burkina Faso, Niger
et le Togo.**

Rapport d'activités et financier

Novembre 2013

Introduction

En Afrique de l'Ouest, l'éléphant est une espèce intégralement protégée. Le commerce de l'ivoire et des produits à base d'ivoire est interdit. Cependant le marché de l'ivoire est pratiqué dans beaucoup de pays d'Afrique Occidentale, approvisionné essentiellement par le braconnage (TRAFFIC, 1999). Le transfert du produit vers les grandes villes est facilité par une multitude de circuits de transaction souvent complexes. Aussi longtemps que le commerce de l'ivoire travaillé dans les villes africaines se fera, le braconnage pour l'approvisionnement de l'ivoire persistera.

Au Bénin, l'éléphant d'Afrique (*Loxodonta africana*) est une espèce intégralement protégée de la Catégorie A selon le décret 2011-394 fixant les modalités de conservation, de développement et de gestion de la faune et de ses habitats en République du Bénin. Le souci de la sauvegarde de cette espèce a amené le pays à prendre des initiatives et à s'engager dans des actions au niveau international, régional et national. En effet le Bénin a signé et ratifié plusieurs accords et conventions relatifs à l'Environnement dont : la Convention sur la Conservation des Espèces Migratrices en 1983, manifestant ainsi sa détermination à œuvre spécialement à la conservation et à la gestion durable desdites espèces migratrices au nombre desquelles figure l'éléphant. Signataire en 1983 du document cadre de stratégie de conservation de l'éléphant en Afrique Occidentale qui a été actualisé en 2003 par l'Union International pour la Conservation de la Nature (UICN), le Bénin est également partie prenante depuis 2005, du mémorandum d'accord concernant les mesures en faveur des populations d'éléphants de cette même sous région. Toujours pour une meilleure conservation et une gestion durable de l'éléphant, le Bénin participe au programme du Suivi de l'Abattage Illégalement des Eléphants (Monitoring of Illegal Killing of Elephant : MIKE) mis en place par la Convention sur le Commerce International des Espèces de Faune et de la Flore Sauvage Menacées d'Extinction (CITES).

Dans le cadre de l'appel à proposition de projet du Fonds pour l'Eléphant d'Afrique, le Bénin a soumis une Etude des circuits de commercialisation de l'ivoire et des produits à base d'ivoire entre le Bénin, le Burkina Faso, le Niger et le Togo. Cette étude vise à contribuer à l'amélioration des connaissances sur la nature et l'ampleur des circuits de commercialisation de l'ivoire et des produits à base d'ivoire dans les pays cités en vue de proposer des stratégies de lutte. Elle permettra de :

- fournir des données sur l'ampleur actuelle des transactions relatives à l'ivoire et aux produits à base d'ivoire
- répertorier les problèmes auxquels sont confrontés les entités de contrôle des transactions de l'ivoire et aux produits dérivés
- ressortir les facteurs déterminants l'existence des réseaux de commercialisation;
- analyser les formes et les degrés d'intervention des TIC dans les circuits de commercialisation ;
- proposer des outils juridiques communs relatifs aux échanges commerciaux sur l'ivoire en s'appuyant sur les législations nationales et l'ampleur des réseaux ;
- définir des stratégies communes de surveillance, de contrôle et d'élimination des réseaux.

D'un budget total de 29 269 \$ EU, 24879\$ EU ont été virés le 21/02/2013 dans le compte de la Direction Générale des Forêts et des Ressources Naturelles (DGFRN) représentant l'Agence d'Exécution du projet au Bénin.

1. Point des activités réalisées

1.1. Signature de contrat avec les agences d'exécution dans les pays concernés

Juste après le virement des fonds par l'UNEP dans le compte de la DGFRN, un Protocole d'Accord a été signé entre la DGFRN et chacune des agences d'exécution des trois autres pays concernés. Le Burkina Faso, le Niger et le Togo sont signés chacun le Protocole d'Accord (Voir les protocoles signés en annexe).

1.2. Mise à disposition des fonds

Les fonds de l'étude ont été mis à la disposition de la DGFRN le 21 février 2013. Il s'agit au fait d'une première tranche (24.872,00 USD) représentant 80% du montant total. Ces fonds ont été repartis par pays conformément au document du projet et virés dans les comptes communiqués à cet effet par les Agences d'exécution.

Deux millions huit cent trente deux mille sept cent quarante quatre (2 832 744) F CFA (soit 3425 euros) ont été virés dans le compte bancaire communiqué par le Niger et le Togo. Le Burkina Faso n'a pas communiqué un compte dans lequel les fonds devront être virés. Tous les courriers envoyés aux correspondants du Burkina Faso ont été sans réponse concrète.

Désignation	Montant en CFA	Montant en Euro	Date de virement	Observation
Virement de la première tranche au Togo	2832744	4324,8	30/05/13	Fonds virés dans le compte n°402100055030 Trésor Compte-Projet de Conservation de la Biodiversité
Virement de la première tranche au Niger	2832744	4324,8	30/05/13	N 01911011138 projet d'appui à la gestion des zones Humides
Virement de la première tranche au Bénin	3042344	4644,8	30/05/13	Fonds retirés par chèque pour les travaux

En résumé les agences d'exécution du Bénin, du Togo et du Niger ont reçu leur premier décaissement. Le Burkina n'a pas fourni les informations nécessaires pour le virement de ses fonds. Ses fonds sont disponibles et gardés dans le compte de la DGFRN.

2. Réalisation des activités de l'étude par pays

Le niveau de mise en œuvre des activités au niveau de chaque pays se présente dans les tableaux ci-après :

2.1. Point d'exécution des activités au Bénin

Activités	Niveau de réalisation	Indicateurs	Observation
1. Planification			
Cadrage méthodologique avec les organes scientifiques CITES des pays	100%	Rapport d'activité TDR validés	La Direction des Forêts et des Ressources Naturelles est désignée pour être L'ORGANE DE GESTION et L'AUTORITE SCIENTIFIQUE de la CITES en République du Bénin. Deux réunions de cadre méthodologiques ont eu lieu au sein de la DGFRN (DPCEF) en collaboration avec le CENAGREF.
Echantillonnage des sites	100%	Résultats d'enquêtes	Dans le cadre de cette étude, les Zones riveraines au Parc W et Parc National de la Pendjari (PNP) ont été ciblées, pour la collecte des données sur l'abattage de l'éléphant et le trafic de l'ivoire brute. Les hôtels, les centres artisanaux et les aéroports ont été ciblés.
Choix et formation des enquêteurs	100%	Rapport d'enquête	Six inspecteurs et Officiers de police judiciaire ont été sélectionnés pour conduire les enquêtes au niveau des centres artisanaux et hôtels. Ces enquêteurs ont été formés par deux Expert sur le trafic de l'ivoire et des produits à base à base d'ivoire.
2. Collecte des données			
Diagnostic participatif de la problématique	100%	Séance de travail	Deux séances de travail sur la question ont lieu à l'Interpol et à la DGFRN
Enquêtes auprès des acteurs de la filière	100%	Rapport d'enquête	le rapport d'enquêtes et Rapport circuit de commercialisation
Suivi de quelques acteurs principaux	Peu réalisé		Difficulté due à sensibilité de la question, discrétion et clandestinité des acteurs
Dépôt de rapport de diagnostic de filière	100%	Rapport d'enquête	Rapport circuit de commercialisation
Elaboration de base de données sur les réseaux de commercialisation de l'ivoire et des produits dérivés	Pas réalisé		Difficulté d'avoir les vraies informations. Question sensible et délicate et résistance des personnes appréhendées à donner les informations
3. Elaboration et validation de stratégies et d'outils			

Activités	Niveau de réalisation	Indicateurs	Observation
de lutte			
Mise en commun et élaboration des stratégies	En cours	Draft 1 disponible	
Elaboration d'outils juridiques communs relatifs aux échanges commerciaux sur l'ivoire			
Atelier de validation des outils juridiques et stratégies			
4. Evaluation et Soumission de rapports			
Suivi-évaluation des activités			
Rédaction du rapport d'exécution			
Dépôt du rapport d'exécution			

2.3. Point d'exécution des activités au Niger

Activités	Niveau de réalisation	Indicateurs	Observation
1. Planification			
Cadrage méthodologique avec les organes scientifiques CITES des pays	100%	<ul style="list-style-type: none"> ⬇ Rapport sur le cadrage méthodologique 	Document disponible
Echantillonnage des sites	100%	<ul style="list-style-type: none"> ⬇ Nb de sites retenus ⬇ Rapport sur le cadrage méthodologique 	Document disponible
Choix et formation des enquêteurs	100%	<ul style="list-style-type: none"> ⬇ Rapport de formation ⬇ Nb d'enquêteur formé 	Document disponible
2. Collecte des données			
Diagnostic participatif de la problématique	50%	<ul style="list-style-type: none"> ⬇ Rapport 	En cours de finalisation
Enquêtes auprès des acteurs de la filière	100%	<ul style="list-style-type: none"> ⬇ Nb de fiches remplies ⬇ Rapport de synthèse 	Document disponible
Suivi de quelques acteurs principaux	50%	<ul style="list-style-type: none"> ⬇ Rapport de suivi 	En cours de finalisation
Dépôt de rapport de diagnostic de filière			
Elaboration de base de données sur les réseaux de commercialisation de l'ivoire et des produits dérivés			
3. Elaboration et validation de stratégies et d'outils de lutte			
Mise en commun et élaboration des stratégies			
Elaboration d'outils juridiques communs relatifs aux échanges commerciaux sur l'ivoire			
Atelier de validation des outils juridiques et stratégies			
4. Evaluation et Soumission de rapports			
Suivi-évaluation des activités			
Rédaction du rapport d'exécution			
Dépôt du rapport d'exécution			

2. 3. Point d'exécution des activités au Togo

Activités	Niveau de réalisation	Indicateurs	Observation
1. Planification			
Cadrage méthodologique avec les organes scientifiques CITES des pays	X	Rapports de réunion	Consultation des organes scientifiques CITES ayant été impliqués dans tout le processus de mise en œuvre du projet
Echantillonnage des sites	X	Nombre de sites choisis	
Choix et formation des enquêteurs	X	-Liste des enquêteurs - Rapport de formation	
2. Collecte des données			
Diagnostic participatif de la problématique	X	Rapport de réunion	Tous les acteurs concernés ont été impliqués dans le diagnostic participatif de la problématique
Enquêtes auprès des acteurs de la filière	X	Fiches d'enquête remplies	
Suivi de quelques acteurs principaux	X	- Nombre d'acteurs suivis - Nombre d'ivoire et de produits à base d'ivoire recensés	Vu la complexité de l'identification des travailleurs d'ivoire, seul un acteur acété suivi
Dépôt de rapport de diagnostic de filière	X	Rapport d'étape	Rapport soumis à la coordination du projet
Elaboration de base de données sur les réseaux de commercialisation de l'ivoire et des produits dérivés			
3. Elaboration et validation de stratégies et d'outils de lutte			
Mise en commun et élaboration des stratégies			
Elaboration d'outils juridiques communs relatifs aux échanges commerciaux sur l'ivoire			
Atelier de validation des outils			

Activités	Niveau de réalisation	Indicateurs	Observation
juridiques et stratégies			
4. Evaluation et Soumission de rapports			
Suivi-évaluation des activités			
Rédaction du rapport d'exécution			
Dépôt du rapport d'exécution			

Les rapports du circuit de commercialisation par pays.

En annexe vous trouverez le rapport de l'étude du circuit de commercialisation de l'ivoire et des produits à base d'ivoire réalisée au Bénin, au Niger et au Togo.

Conclusion.

Il reste l'élaboration et la validation de stratégies et d'outils de lutte à faire la synthèse de toutes les études. A cet effet, nous sollicitons le virement de la dernière tranche en vue de réaliser les activités restantes.

Puisque le Burkina n'a pas fait le nécessaire pour le virement des ses fonds. Une proposition d'utilisation de ces fonds sera faite en vue du renforcement des capacités des forces de contrôle dans les pays qui ont pu faire les études de base. A cet effet avis de non objection sera sollicité.

Fait Cotonou le 20 Novembre

Pour le DGFRN,

M. LOKOSSOU A. Orphée

